



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Les Matinées du patrimoine

# Revue de la jurisprudence récente en droit du patrimoine

## Aspects fiscaux

par

**Me Jean-Philippe Krafft**

Avocat, chargé de cours à l'Université de Lausanne



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## **Evasion fiscale – transfert fortune privée - commerce professionnel de titres**

- **Déductibilité des intérêts d'un emprunt destiné à financer une assurance-vie mixte à prime unique – évasion fiscale**  
(5, RDAF 2007 II 448; StE 2008 A 12 Nr. 16)
- **Imposition à la source – rachat d'années d'assurance – évasion fiscale**  
(5, RDAF 2007 II 230)
- **Sortie de l'hoirie contre dédommagement – transfert fortune privée**  
(StE 2008 B 23.2 Nr. 37)
- **Commerce professionnel de titres – transaction unique**  
(6.1, StE 2008 B 23.1 Nr. 62)
- **Activité lucrative indépendante – loisirs**  
(6.1, RDAF 2007 II 193 et 548)
- **Activité lucrative et administration de fortune privée – vente régulière de pièces de collection**  
(6.1, TC VD 10.11.08, FI.2008.0026)



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## Cas 1) Déductibilité des intérêts d'un emprunt destiné à financer une assurance-vie mixte à prime unique - évvasion fiscale

- Contrat d'assurance-vie mixte à prime unique de CHF 310'000 (conclusion le 22.5.02, durée 17 ans, prestation en cas de vie à l'échéance de CHF 414 582.- ou en cas de décès avant cette date)
- Financement : CHF 60'000 FP
  - CHF 250'000 emprunt bancaire
    - garanti par police
    - taux 4,45% + 1%
- ACI: Refus de la déduction des intérêts passifs
- ATA du 23.11.07: recours admis



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

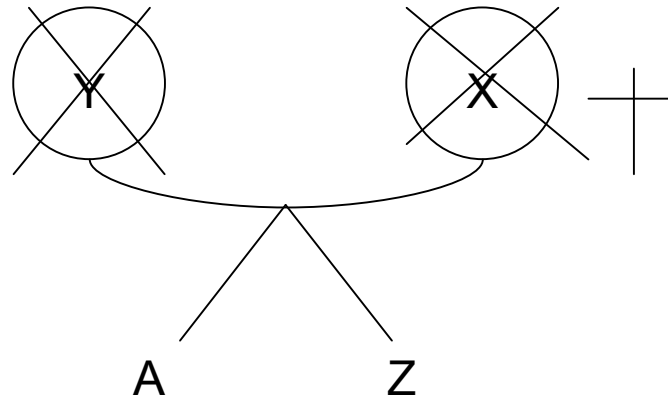
## Cas 2) Imposition à la source – rachat d'années d'assurance – évasion fiscale

- C possède un permis B depuis 1997
  - Nationalité: irlandaise
  - Imposition à la source
  - 24.04.01: rachat d'années d'assurance pour CHF 100'000
  - 30.04.01: fin du rapport de travail et C quitte la Suisse
  - 01.06.01: ouverture d'un compte de libre passage
  - 15.01.03: virement du solde du compte de libre passage (sous déduction d'un impôt à la source) sur un compte d'épargne
- 
- ACI: rachat non déductible (évasion fiscale)
  - CCR GE: recours admis (pas d'évasion fiscale)
  - ATA 14.06.05: *idem*
  - ATF 14.03.06: accepte le recours de l'ACI



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## Cas 3) Sortie de l'hoirie contre dédommagement – transfert fortune privée

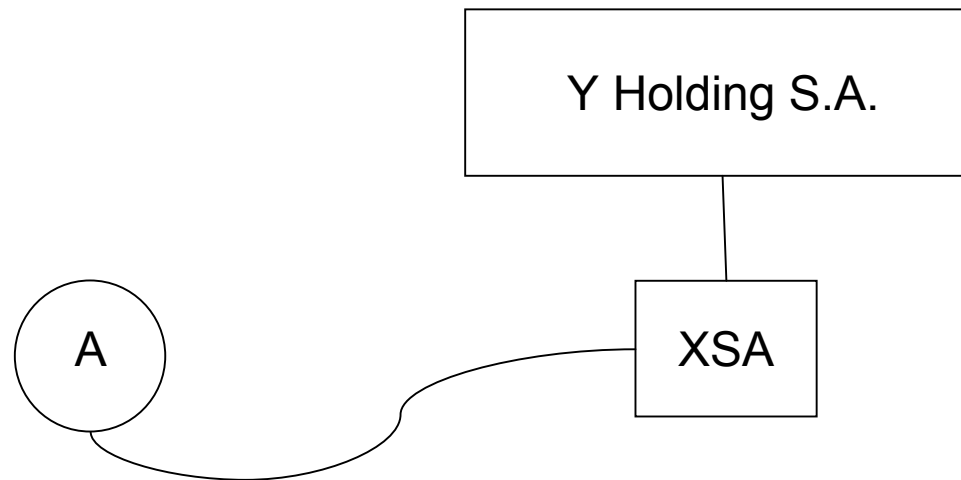


- Couple d'agriculteurs: prédécès de X et décès de Y en 1994
- Dès 1994: affermage du domaine par l'hoirie A+Z
- 24.09.1997: rachat du domaine par Z et poursuite du contrat d'affermage contre versement de CHF 77'900 + participation aux gains + droits d'emption + droit de préemption
- ACI: passage en fortune privée
- Gain de liquidation de CHF 209'600 réduit à CHF 165'144 dans proc. de récl.
- Rejet du recours par la CCR et le TA (AG)
- ATF 05.06.07: recours admis



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## Cas 4) Activité lucrative et administration de fortune privée – transaction unique



-Contrat de travail du 17.5.99  
-CFO

- Mission: constituer une banque
- Attribution du droit de souscrire au maximum 120'000 options sur actions Y Holding S.A. (délai de blocage: 5 ans)
- 8.2000: vente de 10'000 options à B et C avec un bénéfice appréciable
- ACI: activité lucrative indépendante
- ATA AG du 9.5.07: recours rejeté



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## Cas 5) Activité lucrative et administration de fortune privée – loisirs

- X, «professeur retraité, accessoirement avocat-conseil»
  - 2002: - activité dépendante à l'Université de V
  - activité indépendante de jurisconsulte
  - 2002: revenu imposable CHF 24'854
  - fortune imposable CHF 3'253'041
  
- Pertes (activ. lucr. indép.):

1996	(121'251)
1997	(70'695)
1998	(92'168)
1999	(17'854)
2000	(38'761)
2001	(58'813)
2002	(63'306)

(en CHF)
  
- Rejet du recours par la CCR, le TA et finalement par le TF le 22.5.07



CENTRE DE DROIT NOTARIAL  
DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

## Cas 6) Activité lucrative et administration de fortune privée – vente régulière de pièces de collection

- X, né en 1945, architecte urbaniste jusqu'à la fin des années 80
- Collectionneur d'affiches anciennes (env. 17'000)
- 2003: revenu imp. 0; fortune imp. CHF 2'982'888
- Vente d'affiches en 2003 pour USD 300'000
- Pas de comptabilité
- Pas de fonds étrangers
- Financement du train de vie par « décapitalisation »
- Participation à de nombreuses expositions
- Site internet
- ACI: activité lucrative indépendante
- TC VD 10.11.08: recours rejeté